



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 4 juin 2021, 18 heures**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### **Sont présents :**

Chantal Crête	Anik Bois	Poste vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Madame Anik Bois assiste à la séance par audioconférence.

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

Il y a quorum.

---

### **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

#### **1. CONSEIL**

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2021.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2021.
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2021.
- 1.6 Rapport financier 2020 - Rapport du vérificateur.
- 1.7 Avis de motion relatif au règlement numéro 518-2021 sur la rémunération du personnel électoral - Élection générale 2021.
- 1.8 Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus.
- 1.9 Autorisation - Lancement appel d'offres public - Rénovation et réaménagement du bâtiment 544, chemin du Tour-du-Lac.
- 1.10 Autorisation de dépenses liées à une activité de sensibilisation des citoyens pour le compostage.

#### **2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Renouvellement des assurances MMQ.
- 2.4 Addenda au contrat de travail de la directrice générale, madame Louise Sisle.

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4. GESTION FINANCIÈRE**

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.



No de résolution  
ou annotation

- 4.2 Avis de motion – Modification du règlement 514-2021 relatif à la tarification – ajout du coût de la vidange des fosses septiques sur les îles à l'annexe C du règlement.
5. **COMMUNICATIONS**
- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 7.1 Autorisation - Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up pour les Travaux publics.
- 7.2 Autorisation – Lancement appel d'offres public no AO-170-07-2021 – Travaux de pavage sur le chemin Saint-Laurent.
- 7.3 Autorisation – Lancement appel d'offres public no AO-174-07-2021 – Travaux de traitement de surface double sur le chemin Sabourin.
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Dépôt du compte-rendu du CCU du 7 mai 2021.
- 8.2 Adoption du règlement U-20 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon, abrogeant et remplaçant le Règlement U-2012 et ses amendements.
- 8.3 Adoption du règlement sur les permis et certificats U-21 abrogeant et remplaçant le Règlement U-11 et ses amendements.
- 8.4 Adoption du règlement de zonage U-22, abrogeant et remplaçant le Règlement U-12 et ses amendements.
- 8.5 Adoption du règlement de lotissement U-23, abrogeant et remplaçant le Règlement U-13 et ses amendements.
- 8.6 Adoption du règlement de construction U-24, abrogeant et remplaçant le Règlement U-14 et ses amendements.
- 8.7 Adoption du règlement sur les ententes et contributions relatives à des travaux municipaux U-25.
- 8.8 Adoption du règlement numéro 517-2021 sur la protection et la renaturalisation des rives
- 8.9 Autorisation de signature - Contrat avec Épursol pour la vidange des installations septiques.
- 8.10 Dérogation mineure 2021-60005 – lot 5 869 714 - Emplacement 52 – Domaine Dynastie.
- 8.11 Dérogation mineure 2021-60006 - 932, place Passaretti.
- 8.12 Municipalisation du chemin Makwa – lot 5 870 253.
- 8.13 Résiliation de quittance avec BC-2.
- 8.14 Mandat – Firme d'avocats DHC - Dossier 462, chemin Sabourin.
- 8.15 Autorisation de paiement – Firme Luc de Repentigny ingénieur.
- 8.16 Autorisation – Soumission pour système septique au parc de l'Amitié.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
- 10.1 Dépense en immobilisation financée par fonds de parcs, terrain de jeux et espaces verts.
- 10.2 Financement de travaux par le fonds de parcs pour l'aménagement du parc canin et la halte de repos.



No de résolution  
ou annotation

- 10.3 Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés - PRIMADA.
- 10.4 Autorisation de dépenses liées à des activités du Club de mycologie pour l'été 2021.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. **DIVERS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

1.1

**162-06-2021**  
**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

D'ouvrir la séance à 18 h 01.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

1.2

**163-06-2021**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

1.3

**164-06-2021**  
**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 7 mai 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

1.4

**165-06-2021**  
**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 14 mai 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.5**

**166-06-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 28 mai 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.6**

**Rapport financier 2020 - Rapport du vérificateur**

La secrétaire-trésorière confirme avoir donné dans les délais l'avis public requis par l'article 176.1(2) du Code municipal du Québec et dépose le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du Code municipal du Québec ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

**1.7**

**Avis de motion relatif au règlement numéro 518-2021 sur la rémunération du personnel électoral - Élection générale 2021**

Un avis de motion est donné par Monsieur Don Saliba à l'effet qu'il sera présenté par lui-même ou un autre membre du Conseil pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 518-2021 sur la rémunération du personnel électoral - Élection générale 2021. Le dépôt du projet de règlement est également déposé.

**1.8**

**167-06-2021**

**Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus**

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40



J de résolution  
ou annotation

du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

**Il est proposé Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.9**

**168-06-2021**

**Autorisation – Lancement appel d'offres public – Rénovation et réaménagement du bâtiment 544, chemin du Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour la réfection du nouvel hôtel de ville et centre communautaire sont arrêtés à la suite de la résiliation du contrat de Laverdure Construction inc.;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des plans et devis mis à jour par les professionnels, M. Éric Jokinen, ingénieur et de M. Pierre J. Tabet, architecte, mandatés par la Municipalité pour l'aménagement du nouvel hôtel de ville;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisla à procéder à un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la rénovation et le réaménagement intérieur du nouvel hôtel de ville.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.10**

**169-06-2021**

**Autorisation de dépenses liées à une activité de sensibilisation des citoyens pour le compostage**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a confirmé son intention de tenir une activité d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté d'Enviro Éduc-Action afin de sensibiliser les citoyens à propos du compostage domestique le 24 juillet 2021, de 9 h 30 à 13 h 00 à la caserne incendie au 105, chemin du Parc;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette activité est de 375 \$ (toutes taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle, à libeller un chèque payable à l'ordre d'Enviro Éduc-Action, au montant de 375 \$ (toutes taxes en sus), pour l'évènement du 24 juillet 2021;

**QUE** cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-45210-411.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2.1**

**Dépôt des rapports administratifs**

Les rapports administratifs du mois de mai ont été déposés.

**2.2**

**Dépôt de la correspondance**

La correspondance du mois de mai a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

**2.3**

**170-06-2021**

**Autorisation - Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le MMQ**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le MMQ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la somme de 61 084 \$ à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du portefeuille d'assurance, pour la période du 31 juillet 2021 au 31 juillet 2022;

**QUE** la directrice générale, Mme Louise Sisle, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, le contrat d'assurance municipal à intervenir entre les parties;

**QUE** cette dépense soit ventilée selon les secteurs d'activités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.4**

**171-06-2021**

**Addenda au contrat de travail de la directrice générale, madame Louise Sisle**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'embauche de Madame Louise Sisle lors de l'adoption de la résolution 237-09-2020 en date du 25 septembre 2020 pour occuper le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 28 septembre 2020;

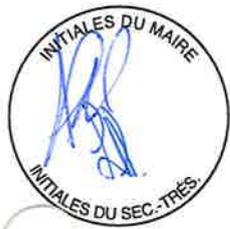
**CONSIDÉRANT** la résolution 92-04-2021 accordant la permanence de madame Louise Sisle, directrice générale à la Municipalité de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions des membres du conseil pour ajuster son salaire annuel;

**Il est proposé Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon ajustent le salaire annuel au contrat de travail de madame Louise Sisle, directrice générale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



...o de résolution  
ou annotation

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à [dg@lac-simon.net](mailto:dg@lac-simon.net).

### 4. GESTION FINANCIÈRE

#### 4.1

172-06-2021

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de mai, totalisant la somme de **68 875,49 \$** et portant les numéros 17284 à 17320;
- Dépôts directs totalisant la somme de **114 148,75 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **74 666,96 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 25 avril 2021 au 22 mai 2021, pour un montant total de **99 138,60 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mai 2021 pour un montant total de **8 041,92 \$**.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### Engagements de crédits

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Siska, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

*Louise Siska, directrice générale et secrétaire-trésorière*

#### 4.2

#### Avis de motion – Modification du règlement 514-2021 relatif à la tarification – ajout du coût de la vidange des fosses septiques sur les îles à l'annexe C du règlement

Un avis de motion est donné par Monsieur Gilles Ladouceur à l'effet qu'il sera présenté par lui-même ou un autre membre du Conseil pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, un ajout au règlement numéro 514-2021 relatif à la tarification.

### 5. COMMUNICATIONS

#### Mot du maire – résumé des points discutés

#### Séances du conseil municipal

Monsieur le Maire, mentionne que le rapport de vaccination de la COVID-19 indique que la population de Lac-Simon est vaccinée à 81 % et que celle de Duhamel à 76 % et les autres Municipalités sont vaccinées environ à 60 %.

Il y a eu des discussions avec la MRC de Papineau concernant la fibre optique et des rencontres sont à prévoir prochainement. En septembre 2022 toute la population va être branchée.

### 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

#### 6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution  
ou annotation

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

### 7.1

**173-06-2021**

**Autorisation - Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up pour les Travaux publics**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des Travaux publics de procéder à l'achat d'un camion pick-up pour effectuer le remplacement du camion GMC 6 roues 2005 pour le service des Travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise Mme Louise Sisle, directrice générale, à procéder à un lancement d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up 3500 n'excédant pas une somme de 83 000 \$;

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 23-04000-300;

**QUE** cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 7.2

**174-06-2021**

**Autorisation - Lancement appel d'offres public no AO-170-07-2021 - Travaux de pavage sur le chemin Saint-Laurent**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des Travaux publics de procéder à des travaux de rechargement granulaire et de pavage sur le chemin Saint-Laurent sur une distance de 1000 m approximativement;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage sur le chemin Saint-Laurent pour des travaux d'une valeur approximative de 166 000 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 7.3

**175-06-2021**

**Autorisation - Lancement appel d'offres public no AO-174-07-2021 - Travaux de traitement de surface double sur le chemin Sabourin**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des Travaux publics de procéder à des travaux de décohéssionnement, de rechargement granulaire et de traitement de surface double sur le chemin Sabourin pour une distance approximative de 950 m et du croissant Lelièvre de 374 m approximativement;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de traitement de surface double sur le chemin Sabourin pour des travaux d'une valeur approximative de 187 000 \$.



J de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8.1**

#### **Dépôt du compte-rendu du CCU du 7 mai 2021**

Le compte-rendu du CCU du 7 mai dernier a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

### **8.2**

**176-06-2021**

**Adoption du Règlement U-20 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon, abrogeant et remplaçant le Règlement U-2012 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT** la résolution 71-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement U-20 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon*, lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT** le décret gouvernemental 102-2021;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement U-20 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon*, abrogeant et remplaçant le *Règlement U-2012* et ses amendements;

**QUE** copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **8.3**

**177-06-2021**

**Adoption du règlement sur les permis et certificats U-21 abrogeant et remplaçant le Règlement U-11 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT** la résolution 72-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement sur les permis et certificats U-21*, lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement contient des dispositions adoptées en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT** le décret gouvernemental 102-2021;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;



No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement sur les permis et certificats U-21*, abrogeant et remplaçant le *Règlement U-11* et ses amendements;

**QUE** copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

En lien avec la proposition principale, un amendement est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur :

- Retirer la phrase « Le tarif d'émission du permis ou du certificat est fixé au double du tarif initial. » du premier alinéa de l'article 1.2.15 du *Règlement U-21*.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Le vote est demandé sur la proposition initiale amendée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.4**

**178-06-2021**

**Adoption du règlement de zonage U-22, abrogeant et remplaçant le Règlement U-12 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT** la résolution 73-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement de zonage U-22*, lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT** le décret gouvernemental 102-2021;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement de zonage U-22*, abrogeant et remplaçant le *Règlement U-12* et ses amendements;

**QUE** copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais;

En lien avec la proposition principale, un amendement est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur :

- Au tableau 7, retirer les mots « traîneaux à chiens » de la description de la sous-classe d'usages R101.

**POUR : 3**

**CONTRE : 1 (Anik Bois)**

**ADOPTÉE à la majorité**

En lien avec la proposition principale, un amendement est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur :

- Au paragraphe 3) du premier alinéa de l'article 3.2.7, remplacer les mots « de la sous-classe « C101 – Services personnels » » par les mots « des sous-



no de résolution  
ou annotation

classes « C101 – Services personnels » et « C102 – Services financiers et professionnels » ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

En lien avec la proposition principale, un amendement est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur :

- Retirer le mot « tracteurs » de l'article 6.9.8.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Le vote est demandé sur la proposition initiale amendée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.5**

**179-06-2021**

**Adoption du règlement de lotissement U-23, abrogeant et remplaçant le Règlement U-13 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT** la résolution 74-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement de lotissement U-23*, lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT** le décret gouvernemental 102-2021;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur**  
**Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement de lotissement U-23*, abrogeant et remplaçant le *Règlement U-13* et ses amendements;

**QUE** copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.6**

**180-06-2021**

**Adoption du règlement de construction U-24, abrogeant et remplaçant le Règlement U-14 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT** la résolution 75-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement de construction U-24*, lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT** le décret gouvernemental 102-2021;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;



No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement de construction U-24*, abrogeant et remplaçant le *Règlement U-14* et ses amendements;

**QUE** copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.7**

**181-06-2021**  
**Adoption du règlement sur les ententes et contributions relatives à des travaux municipaux U-25**

**CONSIDÉRANT** la résolution 76-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement sur les ententes et contributions relatives à des travaux municipaux U-25*, lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT** le décret gouvernemental 102-2021;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021, en remplacement de la consultation publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1)*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement sur les ententes et contributions relatives à des travaux municipaux U-25*;

**QUE** copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.8**

**182-06-2021**  
**Adoption du règlement numéro 517-2021 sur la protection et la renaturalisation des rives**

**CONSIDÉRANT** la résolution 77-03-2021;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné le 12 mars 2021 qui accompagnait l'adoption d'un projet de *Règlement numéro 517-2021 sur la protection et la renaturalisation des rives*;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique écrite de 15 jours tenue du 24 mars au 8 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du règlement plus de 48 heures avant la séance et qu'une dispense de lecture est demandée;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** soit adopté le *Règlement numéro 517-2021 sur la protection et la renaturalisation des rives*;



o de résolution  
ou annotation

QUE copie du règlement soit mise en ligne sur le site internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.9**

**183-06-2021**

**Autorisation de signature - Contrat avec Épursol pour la vidange des installations septiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Épursol dispense depuis plusieurs années le service de vidange des installations sanitaires, en lien avec notre règlement sur le mesurage des boues;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat liant les parties est venu à échéance et qu'il y a lieu de fixer les modalités applicables;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte l'offre de la compagnie Épursol pour assurer le service de vidange des installations sanitaires, et ce, suivant les modalités prévues au contrat;

**QUE** le maire et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, ce contrat ayant une durée de plus de 2 ans, pour se terminer le 1<sup>er</sup> avril 2023.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.10**

**184-06-2021**

**Dérogation mineure 2021-60005 - lot 5 869 714 - Emplacement 52 - Domaine Dynastie**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2021-60005 déposée par les propriétaires du lot 5 869 714, visant à permettre l'implantation, en lieu et place d'une « roulotte de parc », d'une construction habitable non usinée de 4,26 mètres de large par 9,75 mètres de long, excluant les corniches et avant-toit, laquelle demeurerait mobile vu son implantation sur une plateforme roulante, sur un emplacement d'un terrain de camping en copropriété, tel qu'illustré sur un plan d'implantation fourni par les demandeurs;

**CONSIDÉRANT** la largeur maximale d'une remorque pour circuler sur la route sans autorisation spéciale qui est limitée à 2,7 mètres, la construction projetée ne pouvant pas être assimilée à une roulotte de parc et devant être considérée comme de nature autre;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande contrevient à la disposition prévue à l'article 242 du *Règlement de zonage U-12*, alinéa 1, paragraphe 1<sup>o</sup> qui prévoit quelles constructions les terrains de camping peuvent accueillir;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de *Règlement de zonage U-22* par le conseil le 12 mars 2021, lequel propose un cadre réglementaire qui pourrait permettre l'implantation de minimaisons de villégiature sur les lots privés des terrains de camping actuels, dont le domaine Dynastie, à certaines conditions, notamment l'adhésion d'une majorité claire des propriétaires concernés;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont déjà procédé aux travaux de construction, et que celle-ci se trouve présentement à l'extérieur de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** les avertissements livrés par le Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'égard de la non-conformité d'une construction semblable;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur a choisi d'aller de l'avant avec son projet, de son propre aveu, plaçant la Municipalité devant un fait accompli;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que l'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins est inconnu, car il n'a pas été documenté;

**CONSIDÉRANT** l'inadéquation avec l'enjeu de sécurité relié à la forte densité de roulottes sur les terrains de camping, identifié au point 21.3 du plan d'urbanisme en vigueur (Règlement U-2012), puisque les dimensions prévues de la construction feraient en sorte que les équipements attenants (galerie + avant-toit) seraient implantés à forte proximité de la ligne du lot voisin au nord;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et refuse la demande de dérogation mineure 2021-60005.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 8.11

**185-06-2021  
Dérogation mineure 2021-60006 - 932, place Passaretti**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2021-60006 déposée par le propriétaire du 932, place Passaretti visant à :

- a) Régulariser l'implantation dérogatoire d'un garage en marge avant, lequel empiète dans la marge minimale de 10 mètres prescrite par le règlement en vigueur, et également dans la marge de 7,5 mètres qui était prescrite en 2003, tel qu'il appert du plan accompagnant le certificat de localisation produit par Daniel Giroux, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1567;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction a fait l'objet d'un permis de construction (#2003-00143);

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un cas ou quelques cas isolés dans une même zone et que l'accord de la dérogation n'a pas pour effet de soustraire l'application de la réglementation de façon généralisée dans cette zone;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accepte la demande de dérogation mineure 2021-60006.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 8.12

**186-06-2021  
Municipalisation du chemin Makwa - lot 5 870 253**

**CONSIDÉRANT** le chemin privé formé du lot 5 870 253, propriété de 129820 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT** la résolution 303-11-2020;

**CONSIDÉRANT** la demande faite par la société à la Municipalité de Lac-Simon visant à municipaliser ledit chemin;

**CONSIDÉRANT** l'article 38 du *Règlement de lotissement U-13* portant sur les conditions lors de la cession d'une rue;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des directeurs du Service des travaux publics et du Service de l'urbanisme et de l'environnement;



o de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon accepte la cession du lot 5 870 253, soit le chemin Makwa (odonyme à officialiser auprès de la Commission de la toponymie du Québec), par la société 129820 Canada inc.;

**QUE** le cédant doit assumer tous les frais de notaire et autres frais afférents à la cession;

**QUE** le conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que la directrice générale, madame Louise Sisle, à représenter la Municipalité de Lac-Simon pour la signature de l'acte notarié et de tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.13**

**187-06-2021**

**Autorisation – Transaction, résiliation et quittance avec BC2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offre no URB2020-01 pour un projet de concept d'aménagement du secteur de la plage et du débarcadère;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme BC2 a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, pour le projet de concept d'aménagement du secteur de la plage et du débarcadère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accepté la soumission de la firme BC2;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois (3) premières phases du projet sont réalisées et payées;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 263-10-2020 de la séance ordinaire du 2 octobre 2021 du conseil municipal de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne désire pas réaliser la 4<sup>e</sup> phase du concept d'aménagement final qui consiste à préparer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) pour les travaux assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère qu'il est de l'intérêt public de résilier de gré à gré le contrat de la firme BC2 pour la réalisation du concept d'aménagement du secteur de la plage et du débarcadère;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont entendues afin que la Municipalité paie les coûts encourus jusqu'au 4 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la réception de la facture n° FAC39880 de la firme BC2 au montant de 2104.04 \$ représentant le montant final à payer pour les services professionnels rendus;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont pris connaissance du contenu du projet de contrat de résiliation et quittance préparé par la Municipalité, les parties s'en déclarent satisfaites;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, et la directrice générale, Mme Louise Sisle, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon, le contrat de résiliation, quittance et transaction préparé par la Municipalité;

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle, à libeller un chèque au montant de 2104.04 \$ incluant les taxes en paiement complet et final de ce dossier;



No de résolution  
ou annotation

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 07000-300.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.14**

**188-06-2021**  
**Mandat – Firme d’avocats DHC - Dossier 462, chemin Sabourin**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 336-12-2020;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation obtenue du Conseil municipal afin de transmettre ce dossier à la firme DHC;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate la firme DHC Avocats pour reprendre le dossier visé par la résolution numéro 336-12-220 et de prendre les recours utiles qui s'imposent dans le dossier d'hébergement touristique illégal et de remblai illégal sur le littoral du lac Barrière afin que la Municipalité accomplisse ses devoirs qui lui sont imposés par la loi;

**ET QUE** le Conseil autorise M. Jérémie Vachon, directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement à transmettre à la firme DHC les documents concernant la propriété du 462 chemin Sabourin.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.15**

**189-06-2021**  
**Autorisation de paiement – Firme Luc de Repentigny ingénieur**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 146-05-2021;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la conception d'un rapport pour un système septique et une expertise en traitement des eaux usées pour le parc de l'Amitié;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise Mme Louise Sista, directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de Luc de Repentigny, ingénieur au montant de 2 400 \$ plus taxes concernant le rapport du système de conception d'installation septique;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-08000-723.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.16**

**190-06-2021**  
**Autorisation – Soumission pour système septique au parc de l'Amitié**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 146-05-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des Travaux publics a demandé des offres de prix auprès de deux (2) fournisseurs et les deux (2) ont soumissionné, et les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Soumissions reçues	Montant (sans taxes)
Service d'excavation Jacques Lirette inc.	Oui	8 200 \$
Wilfrid David & Fils	Oui	9 875 \$



o de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des Travaux publics recommande la compagnie « Service d'excavation Jacques Lirette inc. », plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine les soumissions reçues et octroie le contrat pour les travaux d'installation du système septique pour le parc de l'Amitié à la compagnie « Service d'excavation Jacques Lirette inc. », au montant de 8 200 \$ (toutes taxes en sus);

**QUE** la présente résolution, de même que tous les documents accompagnant l'offre de services déposée par la compagnie « Service d'excavation Lirette inc. » constituent le contrat liant les parties;

**ET QUE**, la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-08000-723.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

**9.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

**10.1**

**191-06-2021**

**Dépense en immobilisation financée par le fonds de parcs, terrain de jeux et espaces verts**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution n° 123-04-2021 autorisant un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres lancé du 4 au 18 mai 2021 pour l'acquisition et installation d'un module de jeux ayant pour thème « Les dinosaures » afin d'aménager un espace récréatif sur le terrain adjacent au nouvel hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres a été envoyé à deux (2) fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée et que les deux soumissions sont conformes aux exigences du document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 18 mai 2021 et que le résultat est le suivant :

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes en sus)
Modules de jeux ProFun inc.	Oui	52 180 \$
ABC Récréation Québec inc.	Oui	54 200 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les deux fournisseurs sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine les soumissions reçues et octroie le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeux à la compagnie « Module de jeux Profun inc. », plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 52 180 \$ (toutes taxes en sus);



No de résolution  
ou annotation

**ET QUE** cette somme soit imputée au poste budgétaire 23 080000-721.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 10.2

**192-06-2021**

**Financement de travaux par le fonds de parcs pour l'aménagement du parc canin et la halte de repos**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines dépenses autorisées par la directrice générale en vertu de la politique de délégation de compétence n'ont pas fait l'objet de résolutions;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses ont trait à une demande du Comité MADA concernant une halte de repos adjacente destiné au parc canin à devenir un lieu de rencontres et de détente pour la population;

**CONSIDÉRANT QU'il** convient de confirmer l'utilisation du fonds de parc, terrains de jeux et espaces verts pour ces dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise Mme Louise Sista, directrice générale, à financer, par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts, des fournitures de matériaux de construction pour l'aménagement de certains parcs pour une somme totale de 8 112,69 \$;

**QUE** cette somme soit imputée au poste budgétaire 23 080000-721.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 10.3

**193-06-2021**

**Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés - PRIMADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de dépôt de demande d'aide pour le PRIMADA a été prolongée jusqu'au 9 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue;

**QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

**ET QUE** la Municipalité autorise Mme Louise Sista, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à l'obtention de cette aide financière.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



J de résolution  
ou annotation

10.4

194-06-2021

**Autorisation de dépenses liées à des activités du Club de mycologie pour l'été 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a confirmé son intention de tenir une activité, par le Club de mycologie, qui consiste à une formation et à la cueillette de champignons, le 27 juin 2021, de 13 h à 16 h à la caserne incendie au 105, chemin du Parc;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise une dépense maximale de 150 \$ pour l'évènement du 27 juin 2021;

**QUE** cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-70170-447.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour

**12. DIVERS**

**12.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

195-06-2021

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** la séance soit et est levée à 19 h 02

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sista  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

